

Paris – 20 mars 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite aux actions de l'AFIPA et de ses sympathisants, LA REDOUTE ARRETE LA FOURRURE !!!

L'AFIPA, après une active campagne de protestation, se réjouit d'avoir été entendue : la Redoute arrête la fourrure !

C'est Christophe DANDOY, Directeur de la communication du groupe Redcats qui vient de transmettre à l'AFIPA un message du PDG de la REDOUTE, Bertrand de TALHOUET, selon lequel « *La REDOUTE s'engage à devenir une société sans fourrure. Nous avons décidé de ne plus produire et vendre de vêtements et tout autre produit comportant de la fourrure animale* » et ceci dans les 10 versions de son catalogue.

« *Cette victoire a été gagnée grâce à la détermination sans faille de centaines de nos sympathisants qui se sont mobilisés avec l'AFIPA, pour obtenir de la REDOUTE un choix éthique.* » déclare Nicolas Biscaye, Directeur de l'association.

« *Il est inadmissible à l'heure actuelle que l'on continue à commercialiser le produit de tant de souffrances. Nous sommes très satisfaits d'avoir été entendus par la Direction de la célèbre firme de vente par correspondance* » poursuit-il.

Il est à noter que LA REDOUTE touche des millions de consommateurs répartis dans le monde ; les sympathisants avaient déclaré par mail ne plus vouloir être clients d'une entreprise qui continuerait à commercialiser de la fourrure véritable. L'AFIPA n'arrête pas son combat pour autant :

« *Nous ne souhaitons pas en rester là, nous avons créé une dynamique il faut que cet exemple soit suivi par beaucoup d'autres ; cela correspond à une réelle aspiration de l'opinion qui s'est largement exprimée à notre initiative ces derniers jours.* » déclare Nicolas BISCAYE, Directeur de l'AFIPA en apprenant la bonne nouvelle.

Contact Presse : N. Biscaye



De : Bertrand DE TALHOUET

Date : 03/20/06 16:45:48

A : AFIPA

Sujet *La Redoute s'engage à devenir une société sans fourrure*

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour le courrier que vous m'avez envoyé et dans lequel vous me faites part de votre émotion à l'idée que des produits commercialisés par La Redoute pourraient porter des éléments de fourrure provenant d'animaux. Les sentiments que vous exprimez dans cette lettre vous honorent autant qu'ils nous confortent dans la démarche qui est la nôtre.

En effet, La Redoute s'engage à devenir une société sans fourrure. Nous avons décidé de ne plus produire et vendre de vêtements et tout autre produit comportant de la fourrure animale. C'est pourquoi, depuis le début de l'année 2006, nous ne référençons plus d'article avec de la fourrure animale. Ce type de produit disparaîtra totalement de nos catalogues à la fin de la collection Automne-Hiver 2006-2007. D'ici là, nous sommes légalement tenus, pour les produits qui préexistaient, d'assurer à nos clientes la disponibilité et le réassortiment de ces références présentées à la vente.

Par ailleurs, quelles que soient les matières que nous utilisons dans la composition de nos articles, nous sommes extrêmement attentifs à leur origine et condition de production et de fabrication, car nous partageons pleinement votre sentiment à ce sujet. Nous exigeons de nos fournisseurs des certificats attestant que ces fourrures proviennent d'élevages respectant la directive européenne 98/58/CE du 20 juillet 98 – directive concernant la protection de tout animal élevé pour la production d'aliments, de laine, de peau, de fourrure, ou d'autres fins agricoles. Ces certificats sont établis par des sociétés indépendantes certifiées par l'Union Européenne. Ils nous permettent de vous garantir que nous n'utilisons pas de fourrures d'animaux dans nos articles.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bertrand de Talhouët
Président-Directeur général
La Redoute